

Centre Départemental de Santé du Gers : désignation des quatre premiers territoires qui accueilleront des médecins salariés en 2022

Publié le 15 octobre 2021

Création du premier Centre Départemental de Santé d'Occitanie

En février dernier, avec les élus départementaux Charlette Boué et Jérôme Samalens, Philippe Martin, Président du Conseil départemental du Gers, présentait l'ambition du Département visant à conforter la médecine rurale en proie à un phénomène de désertification, avec la création du premier Centre Départemental de Santé d'Occitanie.

Recrutement de médecins salariés

Réduire les inégalités d'accès à la santé, pourvoir aux besoins des territoires, répondre à l'inquiétude de nos concitoyens, tels sont les objectifs qui nous conduisent aujourd'hui à salarier des médecins généralistes puis, le moment venu sans doute, des spécialistes, selon un dispositif élaboré en parfaite collaboration avec les professionnels de la médecine libérale.

Diagnostic territorial de santé

Ce dispositif a donné lieu à un diagnostic territorial de santé réalisé via une assistance à maîtrise d'ouvrage (la « Fabrique des Centres de Santé »), diagnostic qui a été présenté le 13 septembre dernier aux 22 communes et aux 3 Communautés de communes qui s'étaient portées candidates pour accueillir un Centre territorial de santé.

Les 4 premiers territoires choisis pour bénéficier de l'installation d'un Centre territorial de santé dès 2022

Sur la base des conclusions de ce diagnostic, et après un dialogue avec les collectivités locales concernées et des visites de terrain effectuées par Charlette Boué et Jérôme Samalens, 4 premiers territoires ont été choisis pour bénéficier de l'installation d'un Centre territorial de santé

- › 1er trimestre 2022 : Ouverture du premier **Centre Territorial de Santé (CTS) du Gers à FLEURANCE**
- › 2ème trimestre 2022 : Ouverture du deuxième **Centre Territorial de Santé à VIC-FEZENSAC**, complété par l'ouverture d'une **Antenne Territoriale de Santé à GONDRIN** (quatrième territoire désigné)
- › 3ème trimestre 2022 : Ouverture du troisième **Centre Territorial de Santé à PLAISANCE**, installation qui sera elle aussi complétée par l'ouverture de deux Antennes Territoriales de Santé dans le Sud du Département.

Cette première répartition territoriale va permettre de couvrir des zones particulièrement touchées par le phénomène de désertification médicale. Nous veillerons bien sûr à maîtriser l'impact de ces installations sur l'offre de soins en médecine libérale.

Dès la semaine prochaine, afin de concrétiser le premier CTS du Gers, la concertation avec les acteurs médicaux et les élus va débuter à Fleurance.



Philippe Martin se félicite de cette mise en œuvre rapide d'un engagement fort du Conseil Départemental en matière de santé, de même que de la parfaite coordination entre les différents partenaires de la santé dans le Gers : l'Ordre des médecins, l'ARS, la CPAM, les élus locaux et le Conseil Départemental.

Ce travail collaboratif exemplaire va se doubler dans les semaines qui viennent d'un partenariat avec la Région Occitanie, et va permettre d'apporter une réponse à l'urgence médicale du Département dans un délai assez court.

D'autres décisions d'implantations de Centres Territoriaux de Santé interviendront à la suite de celles concernant les quatre premiers territoires désignés en 2022.



Une première équipe de 8 à 10 médecins salariés sera déployée l'année prochaine, et nous travaillons déjà à l'ouverture de nouveaux centres territoriaux de santé pour 2023 afin qu'il n'existe plus aucun territoire sans médecin dans le Gers.

Philippe Martin, Président du Département du Gers



Conseil Départemental du Gers

81 route de Pessan

 **Nous contacter**

 EN
1 CLIC



LE DÉPARTEMENT

BP 20569
32022 Auch Cedex 9
05 62 67 40 40